



Les mal logés sont aussi privés du droit de s'exprimer !

A l'occasion de la journée européenne pour le droit au logement, l'association « Droit au Logement » (DAL) a lancé un appel, déclaré régulièrement auprès de la Préfecture de police, à un rassemblement le 19 octobre 2013, à Paris, place de la République.

Plusieurs dizaines de personnes présentes se sont soudain retrouvées encerclées, interdites d'aller et venir, et victimes de violences pour certaines (dont le président du DAL, Jean-Baptiste Eyraud) de la part des forces de l'ordre présentes.

Cette privation d'aller et venir, hors de tout cadre légal, est tout à fait inadmissible, constitue une atteinte intolérable à la liberté d'expression et de manifestation et en tant que telle susceptible d'entraîner des poursuites pénales pour ses auteurs.

Le Syndicat des Avocats de France dénonce ces méthodes de dissuasion musclées sans fondement alors que des millions de mal logés attendent une réponse politique, sociale et juridique forte de la part des pouvoirs publics pour faire respecter le droit au logement pour tous dans des conditions dignes.

Paris, le 29 octobre 2013